



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 28 mai 2020

Communiqué de presse

Élections municipales Modalités de dépôt des déclarations de candidature pour le 2^e tour

Le second tour des élections des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu dimanche 28 juin 2020 dans les 7 communes de Martinique qui n'ont pas élu un conseil municipal complet lors du 1^{er} tour organisé le 15 mars dernier.

Seules les listes qui ont obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés lors du 1^{er} tour sont autorisées à se présenter au 2^e tour.

Le dépôt des déclarations de candidature a lieu exclusivement en préfecture à Fort-de-France au bureau des élections (rue Louis Blanc) entre le vendredi 29 mai 2020 et le mardi 2 juin 2020, aux horaires suivants :

- vendredi 29 mai 2020 : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 16h00,
- mardi 2 juin 2020 : de 08h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 (heure limite).

Dans le contexte sanitaire du COVID-19 le recueil des candidatures en préfecture se déroulera dans le strict respect des gestes barrières.

Les informations relatives au dossier de candidature ainsi que les documents annexes sont consultables sur le site internet de la préfecture de la Martinique à l'adresse : <http://www.martinique.gouv.fr/Politiques-publiques/Citoyennete-Elections/Elections>

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42 -
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de
L'Etat en Martinique
sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972

